	Systèmes d'information et normes relatives aux données	
40	Le PHEOC a la capacité de recevoir, d'analyser, d'afficher, de notifier et de partager des rapports sur des maladies inhabituelles à déclaration obligatoire et des situations sanitaires provenant : de prestataires et d'établissements de soins des secteurs public et privé ; des bureaux et des unités infranationales ; de sources vétérinaires ou de santé animale ; de points d'entrée ; d'organisations non gouvernementales ; d'autres organismes nationaux ou internationaux ; d'autres bras ou branches du gouvernement et de sources communautaires.	
41	Le PHEOC a la capacité de collecter, de traiter et de partager les données épidémiologiques de terrain et autres données d'investigation (y compris (i) la réception, l'agrégation et l'analyse des données de terrain et (ii) la visualisation des informations épidémiologiques et la préparation rapide de rapports dans des formats standard en vue des prises de décisions et de la transmission aux partenaires).	
42	Le PHEOC est lié à une structure d'informations de surveillance nationale pour suivre les risques prioritaires et y riposter.	
43	Le PHEOC a la capacité de : recevoir et partager les données de laboratoire de santé publique liées à des épidémies ou à des événements ; recevoir, produire et partager des informations de surveillance intégrée contenant des résultats épidémiologiques et des résultats de laboratoire aux niveaux individuel et agrégé ; aider à l'analyse des données pour d'autres événements intéressant la santé publique (par exemple, les rassemblements de masses) ; produire des informations géospatiales comme des cartes et autres formes de visualisation à partir d'ensembles de données opérationnelles communs ; vérifier la véracité et transmettre des informations clés provenant de partenaires/ressources externes comme la disponibilité des lits d'hôpital, les centres de traitement, les laboratoires, etc. suivre la situation et les besoins des équipes déployées sur le terrain et autres personnels d'intervention, y compris l'aide internationale et les ONG participantes ; afficher des informations opérationnelles contextuelles comme la répartition de la population, les frontières administratives et politiques, l'infrastructure de transport, l'hydrologie et les cotes topographiques.	
44	Les ensembles de données du PHEOC comprennent l'identification des informations nécessaires pour produire une image commune de la situation opérationnelle concernant les risques prioritaires.	
45	Le PHEOC peut accéder aux informations concernant la situation des personnes touchées et des populations vulnérables, les afficher et les suivre.	
46	 Le PHEOC a la capacité de suivre et de justifier toutes les ressources utilisées dans une intervention. 	
47	Le PHEOC a la capacité de suivre et d'afficher la situation (état d'avancement) des tâches et des objectifs.	
48	Le personnel assumant des rôles fonctionnels dans le système de gestion des incidents est formé à l'utilisation des logiciels y afférents.	

Cadre pour un centre d'opérations d'urgence de santé publique

Novembre 2015





Cadre pour un centre d'opérations d'urgence de santé publique

Novembre 2015



Cadre pour un centre d'opérations d'urgence de santé publique. Novembre 2015 [Framework for a Public Health Emergency Operations Centre. November 2015]

ISBN 978-92-4-256513-3

© Organisation mondiale de la Santé 2017

Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BYNC-SA 3.0 IGO; https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo).

Aux termes de cette licence, vous pouvez copier, distribuer et adapter l'œuvre à des fins non commerciales, pour autant que l'œuvre soit citée de manière appropriée, comme il est indiqué cidessous. Dans l'utilisation qui sera faite de l'œuvre, quelle qu'elle soit, il ne devra pas être suggéré que l'OMS approuve une organisation, des produits ou des services particuliers. L'utilisation de l'emblème de l'OMS est interdite. Si vous adaptez cette œuvre, vous êtes tenu de diffuser toute nouvelle œuvre sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si vous traduisez cette œuvre, il vous est demandé d'ajouter la clause de non responsabilité suivante à la citation suggérée : « La présente traduction n'a pas été établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'OMS ne saurait être tenue pour responsable du contenu ou de l'exactitude de la présente traduction. L'édition originale anglaise est l'édition authentique qui fait foi ».

Toute médiation relative à un différend survenu dans le cadre de la licence sera menée conformément au Règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Citation suggérée. Cadre pour un centre d'opérations d'urgence de santé publique. Novembre 2015 [Framework for a Public Health Emergency Operations Centre. November 2015. Genève : Organisation mondiale de la Santé : 2017. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Catalogage à la source. Disponible à l'adresse http://apps.who.int/iris.

Ventes, droits et licences. Pour acheter les publications de l'OMS, voir http://apps.who.int/bookorders. Pour soumettre une demande en vue d'un usage commercial ou une demande concernant les droits et licences, voir http://www.who.int/about/licensing.

Matériel attribué à des tiers. Si vous souhaitez réutiliser du matériel figurant dans la présente œuvre qui est attribué à un tiers, tel que des tableaux, figures ou images, il vous appartient de déterminer si une permission doit être obtenue pour un tel usage et d'obtenir cette permission du titulaire du droit d'auteur. L'utilisateur s'expose seul au risque de plaintes résultant d'une infraction au droit d'auteur dont est titulaire un tiers sur un élément de la présente œuvre.

Clause générale de non responsabilité. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMS aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'OMS ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Conception et mise en page : Jean-Claude Fattier